

Envoi : 26/06/2018
Réception par le Préfet : 26/06/2018
Publication : 29/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DE LA CITE DE
L'ENFANCE**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, VOGT, WITH.

EXCUSE : M. DELMOND

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code de l'action sociale et des familles,
- VU le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles et au 2° de l'article L 611-2 du code de la santé publique,
- VU la délibération n° 90 – II 400/8 du 17 mai 1990 ayant placé la Cité de l'Enfance en régie directe du Département,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 de la Cité de l'enfance, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- Approuve le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de **468 408,33 €**,
- Affecte **368 408,33 €** en recettes de fonctionnement 2018 dans le 002 (dont 93 759,91 € inscrits au BP 2018 et 274 648,42 € en DM1 2018),
- Affecte **50 000,00 €** en recettes de fonctionnement 2019 dans le 002 (à inscrire au BP 2019),
- Affecte **50 000,00 €** à la réserve de compensation des déficits d'exploitation (nature 10686),
- Approuve le résultat d'investissement d'un montant de **847 710,82 €** qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2018 sur la nature 001 (inscrits en DM1 2018).